

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024

OBJET : DON EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES DE LA VALLÉE D'ASPE

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault - Dominique DARGUY

EXCUSES : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - BALADE Ramuntcho

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire indique que l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques se mobilise pour les communes sinistrées de la Vallée d'Aspe et lance un appel aux dons.

Elle rappelle que le département des Pyrénées-Atlantiques a connu un épisode orageux de grande ampleur dans la nuit du 6 au 7 septembre 2024. En effet, l'épisode pluvieux de cette nuit a été d'une telle intensité que les communes des Pyrénées-Atlantiques en particulier de la Vallée d'Aspe (Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos) ont été durement touchées. Les habitants, administrés ou simplement de passage dans ces communes ont considérablement soufferts par ces conséquences climatiques dramatiques.

Elle indique que considérant les dégâts matériels considérables mais aussi les effets psychologiques que de tels sinistres peuvent avoir, un appel à la solidarité est lancé. Les fonds seront entièrement reversés aux quatre communes en particulier reconnues en état de catastrophe naturelle pour l'épisode pluvieux et inondations de la nuit du 6 au 7 septembre 2024 par arrêté ministériel.

La Maire propose au Conseil Municipal d'apporter un peu de réconfort aux Maires des communes sinistrées et leurs administrés qui ont tout perdu au travers d'un don financier et de délibérer en ce sens.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'effectuer un don de 2000 € sous forme de virement à l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques, lequel reversera les fonds aux communes sinistrées.



La Maire,
Maïder BEHOTEGUY